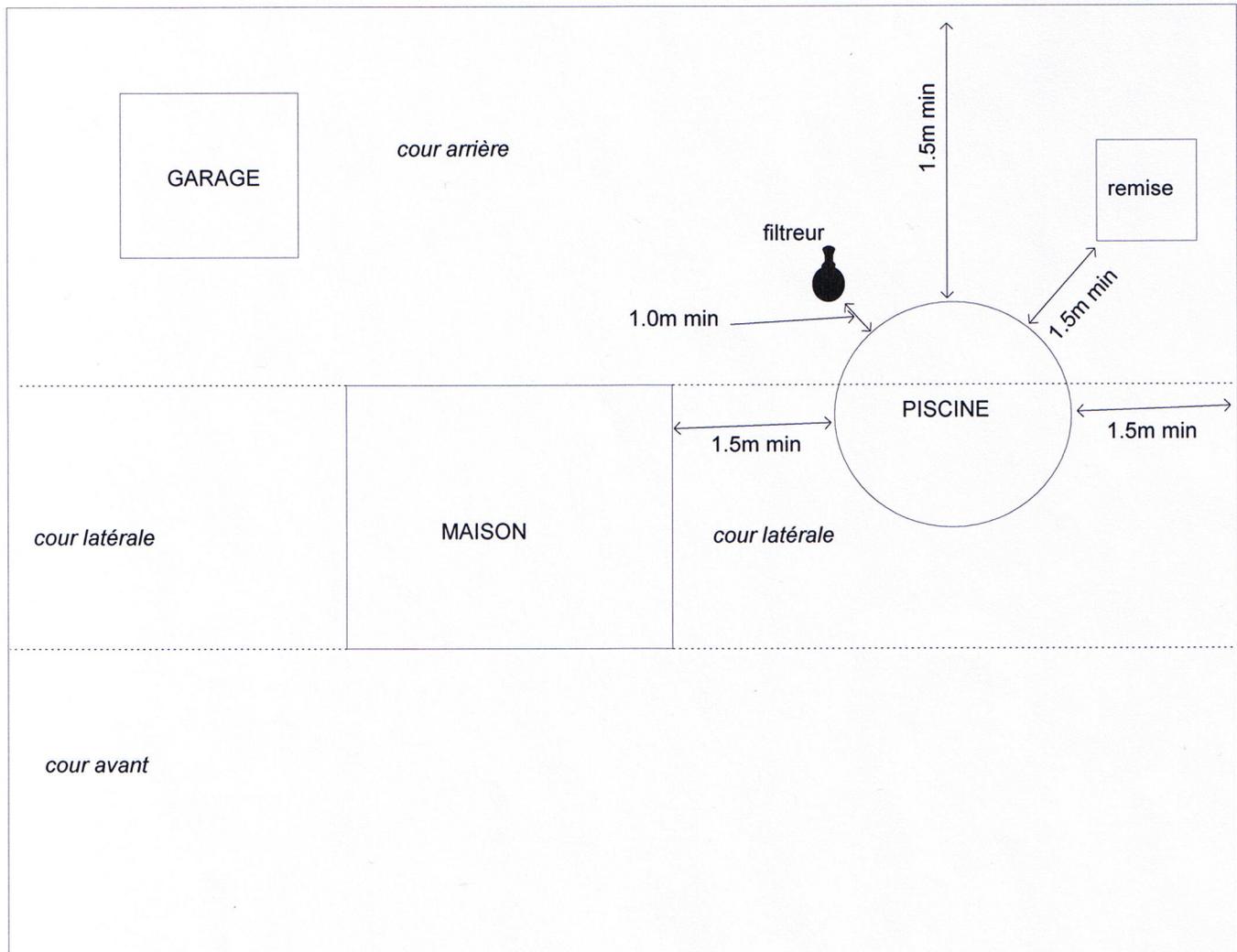


Normes d'implantation pour les piscines



RUE PRINCIPALE

PRENEZ NOTE QUE LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES EXIGE QUE TOUT PROPRIÉTAIRE OBTIENNE UN PERMIS DE LA MUNICIPALITÉ AVANT L'INSTALLATION D'UNE PISCINE .